

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je vous remercie de votre interprétation sur ce dernier point.

Je ne dirai pas que je me réjouis d'intervenir dans le débat sur ce projet de loi car je suis profondément désolé que le gouvernement l'ait présenté. Je suis profondément déçu qu'au cours des six derniers mois le gouvernement ait rompu avec la politique de consultation qu'il avait suivie jusqu'en décembre. Jusque-là, le gouvernement, les députés de l'opposition et le public pouvaient librement discuter de la forme que devait prendre ce projet de loi. Il est profondément regrettable que le gouvernement ait alors décidé de se refermer, de refuser de communiquer, et de se mettre à agir en secret. Il peut évidemment le faire tout à fait légalement, mais je regrette profondément qu'il ait cessé d'agir dans l'esprit de bonne volonté et de bonne foi qu'il avait manifesté jusque-là.

Jusqu'à ce moment-là, nous semblions progresser dans la détermination des problèmes et des meilleures solutions possibles. Jusque-là, les députés comme les citoyens étaient d'accord quant à la façon de s'attaquer à un problème très grave. Le problème est dû non pas aux abus, mais aux besoins énormes d'un grand nombre de gens. La question des abus n'a qu'une importance secondaire. N'importe quel bon programme peut donner lieu à des abus, même celui que le gouvernement a proposé, s'il est adopté. Comme le ministre l'a dit lui-même, rien n'est parfait.

Après avoir étudié cette question pendant des centaines d'heures, et l'ancien président qui siège en face le confirmera, le comité a constaté que sur tous les cas examinés jusque-là, il y avait eu très peu d'abus. Selon l'ancien système, qui avait été légèrement modifié dans la mesure où la loi le permettait, environ le tiers des requérants étaient des réfugiés de bonne foi et un certain nombre de plus ont été jugés dignes d'une considération humanitaire. Nous ne pourrions pas renvoyer des Iraniens vers le régime de l'Ayatollah Khomeini. Nous ne renverrions pas des gens en Union soviétique, s'ils disaient qu'ils ont peur d'y retourner. Nous ne renverrions pas des gens en Pologne, qu'ils répondent ou non à la définition des réfugiés. Nous ne renverrions pas des gens au Salvador, au Chili ou au Guatemala, s'ils avaient peur d'y retourner pour les mêmes raisons.

La Cour suprême du Canada ayant jugé que les méthodes utilisées pour statuer sur les cas étaient injustes, contraires à la constitution et à la Charte des droits et libertés, le comité a estimé que la majorité des requérants avaient, même selon l'ancien système, droit à la protection du Canada, à titre de réfugiés ou pour des raisons humanitaires. Il s'agissait des gens que nous ne pouvions pas renvoyer vers la guerre civile ou des conflits donnant lieu à des persécutions.

Nos conclusions se basaient en partie sur les nombreux témoignages que nous avons entendus au comité pendant les six mois d'audience. Bon nombre de témoins nous ont dit qu'ils voulaient qu'on envisage la question des réfugiés de façon favorable. C'est aussi l'attitude de 75 p. 100 des répondants au sondage Goldfarb qui pensent que nous devrions accueillir les réfugiés légitimes au Canada. Le sondage ne donnait pas de définition des réfugiés légitimes, mais il s'agit simplement de personnes dont la vie est menacée à cause de leurs idées politiques, de leur religion, de leur appartenance à un groupe social

quelconque ou de toute autre raison qui les oblige, comme le déclare l'Organisation des Nations unies, à rechercher et à obtenir la protection ou l'asile dans un autre pays. C'est essentiellement ce que notre comité a décidé aussi.

Je regrette que, malgré l'opposition publique de tant de gens informés, le gouvernement ait décidé d'aller de l'avant avec ce projet de loi extrêmement destructif. J'ai moi-même demandé au gouvernement de simplement retirer son projet de loi. Ce que je veux faire maintenant, c'est insister sur la nécessité de retirer cette mesure et d'examiner l'attitude du public canadien et celle du Parlement. Troisièmement, je veux montrer comment les mesures prises par le gouvernement ces derniers mois ont été tout à fait contraires à l'attitude du public canadien et même à la politique qu'appliquait auparavant le gouvernement lui-même. Enfin, je veux montrer à quel point l'opinion première du public canadien se confirme à ce sujet.

Une raison suffisante pour retirer le projet de loi serait que nous gaspillerons beaucoup plus de temps à en discuter et à étudier les propositions d'amendements et que la situation risque plus d'empirer que de s'améliorer si cette mesure est maintenue que si le gouvernement reconnaît que les faiblesses du projet de loi sont irrémédiables et accepte de le retirer. Ensuite, après avoir consulté ceux qui examinent cette question depuis des années, il pourrait rédiger une nouvelle mesure.

• (1710)

Il est évident que nous vivons une crise, mais ce projet de loi, s'il est adopté, ne la réglera pas, du moins, pas avant plusieurs mois. Et même là, rien n'est sûr parce que des avocats qui connaissent très bien la question nous ont avertis qu'ils feraient entendre leurs objections devant les plus hautes instances, soit la Cour fédérale et la Cour suprême.

Le ministre a dit «Ayez confiance en moi». Il a déclaré «Fiez-vous aux intentions du gouvernement». Vous et moi savons, monsieur le Président, qu'au moment du vote, vous ne me demanderez pas, ni à moi ni aux autres députés, de nous prononcer sur les intentions du gouvernement. Cela n'est pas possible parce que cela ne figure pas au programme. Ce ne sont pas ses intentions que le gouvernement a inscrit à l'ordre du jour. Il n'a présenté ni document de travail, ni Livre blanc. Pendant un an, nous avons supplié le gouvernement de nous présenter un Livre blanc que l'on pourrait discuter. Il a refusé. Il nous demande plutôt de voter en faveur du projet de loi C-55.

Les intentions du gouvernement ne changent rien à rien et il est fallacieux d'affirmer qu'en votant pour des intentions, nous voterons pour une mesure meilleure que le projet de loi, une mesure qui n'en contiendrait pas les défauts.

Nous savons que l'engorgement du système crée de graves problèmes. Nous savons que cet engorgement n'est qu'un pâle reflet du problème mondial que posent les 10 à 15 millions de réfugiés. Nous savons aussi que tous les avocats de pratique privée qui se sont prononcés sur ce projet de loi s'y sont opposés. Je crois que d'ici un jour ou deux, l'Association du barreau canadien prendra officiellement position au nom de tous ses membres.